

**PRÉFET DE LA CHARENTE**

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement de Poitou-Charentes**

**Unité territoriale de la Charente**

Nersac, le 17 avril 2015

**OBJET : INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**SARL Distillerie du Petit Puits  
Chez Drouet  
16 300 CRITEUIL-LA-MAGDELEINE**

**Extension d'une installation de préparation et  
conditionnement de vins**

**RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES**

**Sans présentation au Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires  
et technologiques**

Conformément à l'article R.512-46-16, Monsieur le Sous Préfet de COGNAC a transmis par bordereau du 31 mars 2015 à l'Inspection des Installations Classées les observations du public dans le cadre de la demande d'enregistrement déposée le 10 décembre 2014 par la société SARL Distillerie du Petit Puits à CRITEUIL-LA-MAGDELEINE ayant pour objet l'extension d'une installation de préparation et conditionnement de vins.

**1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

**1.1 – Le demandeur**

Raison sociale : Distillerie du Petit Puits  
Siège social : Chez Drouet, 16300 Criteuil-La-Magdeleine  
Adresse du site : Chez Drouet, 16300 Criteuil-La-Magdeleine  
Statut juridique : SARL  
N° de SIRET : 393 415 831 00014  
Code APE : 6420 Z  
Nom et qualité du demandeur : Monsieur Medhi Charbonnier  
Interlocuteur pour le dossier : Monsieur Medhi Charbonnier

**1.2 – L'historique du site**

L'installation existante est composée d'une distillerie de 10 alambics de 25 hl de capacité de charge chacun, d'un chai de stockage d'alcool de bouche d'une capacité maximale de 83 m<sup>3</sup> et d'une installation de préparation et conditionnement de vins d'une capacité de production annuelle de 8 120 hl ; ces installations sont autorisées par arrêté préfectoral du 25 novembre 2008 et arrêté d'enregistrement préfectoral du 03 avril 2013.

**2 – OBJET DE LA DEMANDE**

**2.1 – Le projet**

Le projet vise à enregistrer l'extension de l'installation de préparation et conditionnement de vins portant la capacité de production annuelle de 8 120 hl à 27 960 hl.

## 2.2 – Le site d'implantation

Le site est implanté sur la commune de CRITEUIL-LA-MAGDELEINE au lieu-dit « Chez Drouet ».

Les installations sont situées sur la commune et parcelles suivantes :

Commune	Parcelles
Criteuil-La-Magdeleine	Section E Parcelles n°181,182,183,184 et 185

## 3 – INSTALLATIONS CLASSEES ET REGIME

L'établissement relève du régime de l'enregistrement prévu à l'article L 511-2 du Code de l'Environnement et les activités sont rangées sous la rubrique listée dans le tableau ci-dessous.

N° rubrique	Désignation des activités	Capacité
2251-B.1	<b>Préparation, conditionnement de vins</b> B. Autres installations que celles visées au A, la capacité de production étant : <i>1. supérieure à 20 000 hl/an</i>	27 960 hl

## 4 – CONSULTATION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le conseil municipal de LAGARDE-SUR-LE-NE a fait connaître son avis le 19 mars 2015 dans le délai imparti, fixé au 24 mars 2015 conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 ; il a émis un avis favorable.

## 5 – OBSERVATIONS DU PUBLIC

La demande a été portée à la connaissance du public du 9 février 2015 au 9 mars 2015.

Les avis au public par voie de presse ont été publiés le 20 janvier 2015 dans les journaux "Charente Libre" et "Sud Ouest" .

Aucune observation n'a été portée au registre ou transmise par courriel.

## 6 – ANALYSE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

### 6.1 – Justification de l'absence de basculement

Au vu des éléments de la recevabilité ainsi que du déroulement de la procédure, le projet déposé par la SARL Distillerie du Petit Puits ne nécessite pas le basculement vers une procédure d'autorisation.

### 6.2 – Compatibilité avec la procédure d'enregistrement

#### 6.2-1 – Examen de la conformité du projet

L'exploitant a justifié que son projet respecte bien l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2251 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

#### 6.2-2 – Compatibilité avec l'affectation des sols

Le projet est compatible avec les documents d'urbanisme opposables au tiers.

#### 6.2-3 – Compatibilité avec certains plans et programmes

Le projet ne relève d'aucun plan ou programme particulier.

#### **6.2-4 – Modification sur les installations existantes**

Il n'y a pas de modification des installations existantes.

#### **6.2-5 – Analyse des avis et observations émis lors de la consultation**

Le projet n'a reçu aucun avis défavorable.

#### **6.3 – Aménagement sollicité par l'exploitant**

Aucun aménagement n'a été sollicité par l'exploitant.

### **7 – CONCLUSION**

La SARL Distillerie du Petit Puits a déposé une demande d'enregistrement pour l'extension d'une installation de préparation et conditionnement de vins sur la commune de Criteuil-La-Magdeleine.

La demande a été instruite conformément aux dispositions des articles R.512-46-8 à R.512-46-17.

L'instruction a permis de déterminer que le projet répond à la réglementation applicable.

Le contexte ne nécessite pas l'adaptation des prescriptions applicables, à savoir celles de l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2251 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'inspection des installations classées propose à Monsieur le Sous Préfet de Cognac d'enregistrer le projet du demandeur.

Un projet d'arrêté d'enregistrement est annexé en ce sens au présent rapport conformément à l'article R 512–46-19.